



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 33395

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur une proposition de France terre d'asile issue de son rapport de juillet 2013 dans le but de simplifier les procédures et d'améliorer la qualité de l'accueil jusqu'à l'intégration, à coût budgétaire égal. Il l'interroge en particulier sur celle qui consiste à créer des plateformes d'accueil multi-services regroupant en leur sein des agents préfectoraux, des agents de Pôle emploi, des agents de la CPAM et des représentants des associations lorsque les plateformes sont gérées directement par l'OFII.

Texte de la réponse

La France fait face, depuis 2007, à une croissance continue du nombre des demandeurs d'asile qui met sous tension permanente le dispositif d'instruction des demandes d'asile et de prise en charge de ces personnes. Cette situation est préjudiciable, en premier lieu, pour les demandeurs d'asile qui doivent attendre plusieurs semaines voire des mois avant de pouvoir déposer leur demande d'asile, d'être hébergés en cas de besoin et de recevoir une réponse définitive à leur demande de protection. Cette situation rend indispensable une mise à plat du dispositif de l'asile. Pour ce faire, le ministre de l'intérieur a installé, le 15 juillet 2013, un comité de concertation avec l'ensemble des acteurs, notamment associatifs, dans l'objectif de réformer le régime de l'asile dans son ensemble. Cette concertation a été pilotée par Mme Valérie Létard, sénatrice, et M. Jean-Louis Touraine, député. Le projet de loi relatif à la réforme de l'asile présenté en conseil des ministres s'inspire des conclusions de ce rapport. Il vise à simplifier et rationaliser les procédures et le nombre d'acteurs concernés, notamment pour ce qui concerne le premier accueil. Il doit permettre de renforcer les garanties pour les demandeurs d'asile, de raccourcir les délais de procédure et de mieux maîtriser les coûts. Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce projet de loi, la création de plateformes multi-services pourra être examinée avec les associations concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33395

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7698

Réponse publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6907